



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°683) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE VERDI A MONSIEUR AYOUB BOUGRIA **DÉCISION N° DM-21-064 EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Ayoub Bougria, domicilié au 1 cité Rabelais, 93310 LE PRE SAINT GERVAIS, afin de s'exercer seul à l'art dramatique les vendredis du 6 novembre 2020 au 2 juillet 2021 de 19 h à 20 h 30, dans la salle Verdi (sauf jours fériés et vacances scolaires) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Ayoub Bougria, domicilié au 1 cité Rabelais, 93310 LE PRE SAINT GERVAIS, une convention de location de salle, afin de s'exercer seul à l'art dramatique, les vendredis du 6 novembre 2020 au 2 juillet 2021 de 19 h à 20 h 30, dans la salle Verdi (sauf jours fériés et vacances scolaires) ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210224-lmc1H7887H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/02/2021 Date de Publication : 24/02/2021
